Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

FILIERE GENERALE

Seconde Générale et Technologique, 1ère et Terminale Générale

DOCUMENTS A RENSEIGNER ET A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

☐ **Fiche de renseignements et autorisation de sortie**
à joindre : ☐ attestation d'assurance scolaire
☐ copie de la pièce d'identité recto-verso
☐ exéat ou attestation de fin de scolarité pour les nouveaux inscrits (à demander auprès de l'établissement d'origine)

☐ **Fiche d'urgence infirmerie** ☐ **Fiche de santé infirmerie** à joindre : ☐ copies des vaccinations agrafées à la fiche
☐ **Fiche de santé éducative**

☐ **Fiche intendance** ☐ **autorisation de prélèvement + RIB**
☐ **Chèque de 50 € libellé à l'ordre de *« régisseur de recettes LEGTA », nouveaux élèves demi-pensionnaires uniquement***
☐ **ASCLAB** + Cotisation par chèque à l'ordre de ASCLAB-AS
☐ **Coupon réponse Bourses** *(obligatoire)*
☐ **Dossier de Bourses du Ministère de l'Agriculture**

Pour les élèves internes :
☐ Règle de l'internat
☐ Coupon ouverture de l'internat le dimanche soir, si demande

Pour les élèves de Terminale (classe d'examen) :
☐ 1 copie de la pièce d'identité de l'élève
☐ Attestation de recensement ou de journée d'appel pour les élèves de 16 ans ou plus

Ce dossier complet doit nous être déposé le vendredi 03 juillet 2026 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, un accueil personnalisé sera organisé afin de vous aider à le compléter si besoin. Vous avez également la possibilité de nous le transmettre par courrier impérativement avant le vendredi 03 juillet 2026

INFORMATIONS UTILES

TROUSSEAU et EQUIPEMENT à fournir :
- une clé USB et un cadenas
- un agenda ou cahier de texte
- une calculatrice Casio GRAPH 35+E II **ou** Texas TI-83 premium CE édition python **ou** NUMWORKS *(un achat groupé pourra être mis en place en septembre via les enseignants de mathématiques pour chacun des modèles, permettant un coût réduit)*
- Une blouse en **Coton** (Blanche ou Couleur) pour les travaux pratiques en laboratoires

LES MANUELS SONT FOURNIS PAR L'ETABLISSEMENT POUR TOUTES LES CLASSES DU SECONDAIRE

• **Tenue Education Physique et Sportive :**
Une tenue spécifique est obligatoire à chaque cours d'EPS. Elle doit être adaptée à l'activité pratiquée et aux conditions climatiques. En cas d'inadaptation notoire ou d'oublis répétés, l'élève sera donc susceptible d'être sanctionné(e). Celle-ci doit être composée de :

- 1 sac de sport pouvant contenir la tenue, 1 coupe-vent (type Kway)
- 1 survêtement, 1 maillot d'éducation physique, 1 short
- 1 paire de chaussures de sport (tennis ou basket)
- 1 maillot de bain 1 ou 2 pièces (short, bermuda, caleçon sont interdits selon le règlement des Piscines)
- le nécessaire pour la douche après la séquence d'EPS + le change sont obligatoires

COMPOSITION DU TROUSSEAU DES INTERNES :

- 1 alèse (obligatoire)
- 1 drap housse
- 1 couette + housse de couette
- 1 oreiller + 1 protection d'oreiller + 1 taie
- 1 paire de chaussons
- 1 paire de claquettes en plastique indispensable pour la douche
- 2 cadenas

Les draps doivent être changés tous les 15 jours minimum, les serviettes et les gants de toilette chaque semaine. L'entretien du trousseau est à la charge des familles.
Il serait souhaitable que le linge et le matériel soient marqués au nom de l'élève.
Par mesure de sécurité, la valise doit être placée dans les armoires pour ne pas encombrer le passage lors de l'évacuation d'incendie.

ASSURANCES

Les familles ont le plus grand intérêt à se garantir contre les accidents scolaires et extra-scolaires dont les apprenants peuvent être victimes et à garantir leur responsabilité civile pour le cas où les élèves seraient les auteurs de dommages pendant les applications et les stages.

INTERNAT ET DEMI-PENSION

Le restaurant scolaire du Campus du Haut Berry est ouvert du lundi au vendredi selon les horaires suivants :

- Le matin : du lundi au vendredi de 07h00 à 07h45
- Le midi : du lundi au vendredi de 11h45 à 13h15 (de 11h30 à 13h00 le mercredi)
- Le soir : du lundi au jeudi de 18h30 à 19h15

Une carte magnétique est remise gratuitement en début d'année par l'établissement et doit être rendue à chaque fin d'année scolaire. Cette carte est strictement personnelle, l'établissement ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 10 € (*acte n°2025-02-08).*
Tarification définie par le Conseil Régional, tarifs et modalités ⇨ voir document joint « Informations Financières ».

BOURSES ET BOURSES AU MERITE ⇨ voir document joint « Informations Financières »

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS, au choix (voir brochure jointe)
⇨ Hippologie-équitation (demande d'inscription jointe, à rendre avec le dossier d'inscription)
⇨ APPN Aviron (voir brochure jointe)

Parcours découverte obligatoire pour les élèves internes de secondes, 4ème et 3ème EA
(voir documentation jointe)

STAGES 2026/2027

Classe	Période de stage			
	Du	Au	Nbres de semaines	Dont nombres de semaines prises sur la scolarité
SECONDE GT	14/06/2027	25/06/2027	2 semaines	2

Pas de stage en milieu professionnel pour le Bac G

DATES ET HORAIRES DE RENTREE

A télécharger sur le site internet du Lycée à compter du 3 juillet 2026

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2026-2027

CLASSE DE : SECONDE GT

Elève

Code RNE ou RNIE du candidat : ……
(*Obligatoire, à demander à l'établissement d'origine*)

Nom : ……**Prénom usuel** : …… **Prénoms de l'état civil** : ……

Sexe :…… **Date de naissance** : ……/……/…… **Lieu de naissance** : ……

Pays : …… **Nationalité** : …… **émancipé(e):** oui – non (1)

Reconnaissance MDPH OUI - NON ☐ Séance orthophoniste ☐ Séance orthoptiste ☐ Séance ergothérapeute

Régime envisagé : ☐ Interne - ☐ Demi-pensionnaire - ☐ Externe

Langue vivante I ☐ Anglais ☐ Allemand
Langue vivante II ☐ Anglais ☐ Allemand ☐ Espagnol
Enseignement facultatif (un au choix) ☐ Hippologie, équitation **OU** ☐ Sports de pleine nature : aviron… **OU** ☐ Informatique, multimédia
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron est à fournir obligatoirement à la rentrée scolaire de septembre (certificat valable 3 ans)
Les enseignements facultatifs seront ouverts en fonction des moyens attribués

Dispensé d'E.P.S. : Oui Non (1) **Si oui, pour quel motif ?** ……
L'élève est il sapeur pompier volontaire ? Oui Non (1)

N° portable de l'élève : …… **e-mail de l'élève** :……

Adresse de l'élève/étudiant si différente du responsable ……

Code postal : …… **Commune** : ……

(1) *Rayer la mention inutile.*

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Responsable 1

Lien avec l'élève/étudiant (1) : père – mère – tuteur – autre *(précisez)*…….
Responsable légal : ☐ oui ☐ non

NOM :……
Prénom : ……
Né(e) le …… à ……
ADRESSE du DOMICILE……
……
Code postal : ……Commune : ……
N° téléphone fixe : ……/……/……/……/……
liste rouge (1): oui - non
N° téléphone portable : ……/……/……/……/……
Adresse e.mail * : ……
(Indispensable)
Situation maritale(1) : marié(e) – concubinage – PACS - séparé(e) – divorcé(e) – veuf(ve)
Situation professionnelle (1) : En activité - Chômage - retraite - autre
(précisez)…… Profession : ……
N° téléphone du lieu de travail (en cas d'urgence) :
……/……/……/……/……

Responsable 2

Lien avec l'élève/étudiant (1) : père – mère – tuteur – autre *(précisez)*…….
Responsable légal : ☐ oui ☐ non

NOM :……
Prénom : ……
Né(e) le …… à ……
ADRESSE du DOMICILE……
……
Code postal : ……Commune : ……
N° téléphone fixe : ……/……/……/……/……
liste rouge (1): oui - non
N° téléphone portable : ……/……/……/……/……
Adresse e.mail * : ……
(Indispensable)
Situation maritale(1) : marié(e) – concubinage – PACS - séparé(e) – divorcé(e) – veuf(ve)
Situation professionnelle (1) : En activité - Chômage - retraite - autre
(précisez)…… Profession : ……
N° téléphone du lieu de travail (en cas d'urgence) :
……/……/……/……/……

En cas de divorce ou séparation, les deux parents ont-ils l'autorité parentale ?

☐ **OUI** ⇨ les coordonnées des deux parents sont indispensables

☐ **NON** ⇨ **veuillez fournir un document l'attestant**

Responsable du paiement des factures(1) : Responsable 1 – Responsable 2 – Autres précisez nom, prénom, adresse, et lien avec l'élève/étudiant.....

En cas d'absence et d'urgence, indiquer le(s) nom(s) des personnes pouvant être contactées (autre que les responsables 1 et 2):

NOM : .....…….....…… – lien éventuel de parenté : ……

N° téléphone : ..……..…… - poste : ……

Frères et sœurs

Nom et Prénom	Année de naissance	Etablissement fréquenté ou profession

(1) Rayer la mention inutile.

ETABLISSEMENT ET FORMATION D'ORIGINE DE L'ELEVE

Derniers établissements scolaires fréquentés

2023/2024…….....

2024/2025 …….....

2025/2026 (adresse complète)…….…….....

Code postal : ……..... Commune : …..... N°Téléphone : ...../...../...../...../.....

en classe de …… Langue étudiée :……

Diplôme obtenu ..... en (année) .....

DROIT A L'IMAGE : *A COMPLETER*

Dans le cadre d'une activité sportive, culturelle ou pédagogique organisée par l'établissement, nous serons amenés au cours de l'année scolaire à photographier ou à filmer des groupes d'élèves ou d'étudiants pour les usages suivants :

- Publication dans «l'Info du Sollier», journal interne
- Publication sur le site internet (www.bourges.educagri.fr)
- Publication sur des documents de communication et des documents pédagogiques
- Exposition de photographies

La publication de l'image de votre enfant (ou de vous, élève ou étudiant majeur), ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne porteront pas atteinte à sa dignité, sa vie privée et sa réputation, conformément à l'article 9 du Code Civil.

J'autorise l'utilisation de mon image (élève/étudiant majeur), celle de mon enfant *(1)*

Je n'autorise pas l'utilisation de mon image (élève/étudiant majeur), celle de mon enfant *(1)*

(1) Rayer la mention inutile.

« Lu et approuvé »

L'autorisation sera valable pour l'année en cours

Je soussigné(e) père – mère – tuteur (tutrice) (1): certifie sur l'honneur les renseignements précisés sur ce document.

Date et signature des parents, **Date et signature de l'élève,**

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

AUTORISATION DE SORTIE
année scolaire 2026/2027

Nom, prénom de l'élève : **……..** classe : **……..**

Les cours ont lieu de 8h10 à 17h30 tous les jours sauf le mercredi de 8h10 à 11h15.

☐ **Mon enfant, nom prénom …….. est EXTERNE** :
Il doit être présent de la première à la dernière heure de cours de chaque demi-journée.

☐ **Mon enfant, nom prénom …… est DEMI-PENSIONNAIRE** :
Il est présent de la première à la dernière heure de cours de la journée. Il doit prendre son déjeuner au Lycée.
En cas d'absence de l'enseignant à la dernière heure de cours de l'après-midi (1) :

(1) ☐ j'autorise mon enfant à sortir ☐ je n'autorise pas mon enfant à sortir

☐ **Mon enfant, nom prénom …… est INTERNE** : Il est présent du lundi au vendredi.

(1) ☐ j'autorise mon enfant à sortir sans surveillance le mercredi après-midi à partir de 11h15 jusqu'à 18h30
(1) ☐ j'autorise mon enfant à rentrer à mon domicile le mercredi après-midi et revenir au lycée le jeudi matin pour sa première heure de cours
(1) ☐ j'autorise mon enfant à sortir de l'établissement après la dernière heure de cours de la semaine (en cas de modification d'emploi du temps)

Uniquement pour les Lycéens (hors élèves de 4ème et 3ème) :
(1) ☐ j'autorise mon enfant à sortir de l'établissement en cas de demi-journée libre à l'emploi du temps. Les élèves doivent rentrer à 12h si matinée libérée (les repas sont obligatoirement pris au self), 18h pour l'après-midi.

---

(1) ☐ J'autorise mon enfant à participer aux sorties sportives et culturelles non obligatoires

(1) ☐ Je n'autorise pas mon enfant à participer aux sorties sportives et culturelles non obligatoires

---

Le décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 interdit de fumer dans les lieux affectés à l'usage public, et le code de la santé publique a désigné que les espaces non couverts des lycées étaient concernés.

J'ai pris connaissance de cette information, reconnais que la sortie hors limites pour fumer n'est pas sous la surveillance de l'établissement, et que l'usage du tabac est interdit pour les élèves de 4ème et 3ème EA.

Nom(s), prénom(s) du(des) responsables

……

……

Le …..... à …..... Signature du/des responsable(s) :

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2026/2027

FICHE DE SANTÉ EDUCATIVE

CONFIDENTIELLE

Nom, prénom de l'élève : ……

Classe : …… **Date de naissance : ……**

Troubles de l'apprentissage :

Les troubles appelés troubles dys sont des troubles cognitifs spécifiques. Ils affectent une ou plusieurs fonctions cognitives telles que la perception, l'attention, la mémoire ou le langage… Ce sont des troubles du neurodéveloppement.

Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) :

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions. Le plan d'accompagnement personnalisé répond aux besoins des élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée.

- A-t-il déjà eu un Plan d'Accompagnement Personnalisé mis en place ? ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, merci de bien vouloir le joindre.)

- Souhaitez-vous mettre en place un PAP ? ☐ OUI ☐ NON

Votre enfant présente-t-il un des troubles suivants :

- **Dyslexie ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Dysorthographie ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Dyscalculie ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Dyspraxie ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Déficience visuelle ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Déficience auditive ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Trouble du spectre l'autisme (TSA) ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ?** ☐ OUI ☐ NON
- **Autre ? Précisez :** ……

Si vous avez cochez « oui », merci de joindre les documents
+ bilans médicaux ou paramédicaux récents.

Suite au verso →

Concernant les troubles suivants sauf information contraire de votre part, sachez que ceux-ci seront transmis à l'équipe éducative pour qu'elle élabore : PAP, GEVA-sco, PPS, demande d'aménagement d'épreuve ou autre.

Si vous refusez la transmission à l'équipe éducative, cochez cette case : ☐

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé :

.....

.....

.....

Fait à : ……, le : ……

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur :

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Année scolaire 2026/2027

FICHE DE SANTÉ INFIRMERIE

CONFIDENTIELLE

Cette fiche est confidentielle, elle est à remettre avec la photocopie du carnet de vaccination sous ***enveloppe cachetée ou par mail à l'adresse ci-dessus*** *; ces données seront conservées 2 ans après le départ de l'apprenant et seront traitées par le personnel de santé de l'établissement et les médecins.*

Nom, prénom de l'élève : ……

Classe : …….. **Date de naissance : ……**

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

(Exemple : asthme, épilepsie, migraines, diabète, difficultés psychologiques...)

……

……

……

……

……

TRAITEMENT(S) ÉVENTUEL(S) :

……

……

……

……

……

Les traitements doivent être impérativement remis au service de l'infirmerie

Avec un duplicata ou une photocopie de l'ordonnance.

ALLERGIES :

L'apprenant a-t-il des allergies ?	Médicamenteuses ?	☐ OUI	☐ NON
	Alimentaires ?	☐ OUI	☐ NON
	Autres ?	☐ OUI	☐ NON

Si oui lesquelles (facultatif) ? ……

……

……

……

Suite au verso →

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI) :

Votre enfant est atteint d'un trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée et sa vie en collectivité doit être adaptée ? Un **projet d'accueil individualisé (PAI)** peut alors être établi. Il s'agit d'un document organisant sa vie quotidienne en établissement et précisant ses besoins thérapeutiques.

- A-t-il déjà eu un projet d'accueil individualisé (PAI) mis en place ? ☐ OUI ☐ NON

(Si oui, merci de bien vouloir le joindre.)

- Souhaitez-vous mettre en place un PAI ? ☐ OUI ☐ NON

Remarques particulières que vous souhaitez porter à la connaissance du personnel de santé :

.....

.....

.....

Fait à : ……, le :……

Signature d'un représentant légal ou de l'élève majeur :

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Bourges Le Subdray
Le Sollier CS18 – 18570 LE SUBDRAY
Tél : 02 48 69 74 60 www.bourges.educagri.fr

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2026/2027

FICHE D'URGENCE INFIRMERIE
Document non confidentiel

Consultable par l'ensemble des personnels de l'établissement, service de secours, à remplir par un représentant légal :

Nom, prénom de l'élève : ……
Classe : …… **Régime** : ☐ INT ☐ DP ☐ EXT
Date de naissance : …… **Lieu de naissance** : ……
Numéro de portable de l'élève (facultatif) : ……

Personnes à prévenir :

Responsable 1	**Responsable 2**	**Autre, précisez :**
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
Tél domicile :	Tél domicile :	Tél domicile :
Tél travail :	Tél travail :	Tél Travail :
Portable :	Portable :	Portable :
Email :	Email :	Email :

Adresse de l'élève si différente : ……
……..
Nom, adresse et téléphone du médecin traitant : ……
……..
Observations particulières que vous jugerez utile de signaler (maladies, allergies, traitements, précautions à prendre) :
……..
Vaccination antitétanique, date du dernier rappel : ……

Autorisations de prise en charge par les services de secours :

Je soussigné(e), **[Nom et prénom du représentant légal]** ....., agissant en qualité de responsable légal de l'enfant désigné ci-dessus :

☐ **Autorise** le Chef d'établissement (ou son représentant) à faire appel aux services de secours d'urgence (SAMU, Pompiers) en cas d'accident ou de maladie de mon enfant.

☐ **Autorise** le transport de mon enfant par les services de secours vers la structure hospitalière la plus adaptée, selon les directives du médecin régulateur du SAMU.

☐ **Autorise** le médecin du centre hospitalier d'accueil à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale d'urgence nécessitée par l'état de santé de mon enfant.

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade, vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.
Le responsable légal s'engage à prévenir de modifications concernant les données transmises.

A……, le……

Signature d'un représentant légal :

Ce document sera conservé durant l'année scolaire en cours

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

FICHE INTENDANCE 2026/2027

Nom et prénom de l'élève : ……..…… En classe de ……...

Régime souhaité	**REPRESENTANT LEGAL 1**	**REPRESENTANT LEGAL 2**
Externe : ☐ Demi-pensionnaire au ticket : ☐ Interne 5 Jours [1] : ☐ Interne 6 Jours [2] : ☐	Père ☐ Mère ☐ Apprenant majeur ☐ Autre (à préciser) ☐……	Père ☐ Mère ☐ Apprenant majeur ☐ Autre (à préciser) ☐……
Civilité	Monsieur ☐ Madame ☐	Monsieur ☐ Madame ☐
NOM-Prénom		
Adresse		
Responsable facture (cocher la case correspondante)	☐	☐
Date et lieu de naissance		
Téléphone		
Adresse mail		
Profession		
Coordonnées de l'employeur (adresse et numéro de téléphone)		
Nombre d'enfants à charge		
Caisse versant les prestations familiales	CAF18 ☐ MSA Beauce-Cœur de Loire ☐ Autre (à préciser) ☐ ……	
N° dossier allocataire		
Mode de règlement <u>Externes et DP au ticket</u>	☐ Accord pour le prélèvement automatique des frais divers à réception de facture ☐ Accord pour le prélèvement automatique de l'option hippologie (2de GT + 1e + Term STAV et G) à réception de facture	
Mode de règlement des repas <u>Externes et DP au ticket</u>	- Paiement en ligne sur le portail GECenligne [3] - En espèces ou par chèque à l'ordre de « Régisseur de recettes » bureau G 112	
Mode de règlement <u>Internes et Internes Dimanches</u>	☐ Prélèvements mensuels **au 07, au 15 ou au 28 du mois** (entourez votre choix, si pas de mention les prélèvements auront lieu le 15 du mois) [4] ☐ Autre mode de paiement	
Coordonnées bancaires (joindre un RIB obligatoirement quel que soit le mode de règlement)		

Toutes les mentions du tableau ci-dessus sont obligatoires

Sollicite une Bourse pour 2026/2027 ❒ **oui** ❒ **non**

☐ **Je m'engage à payer la pension** (internat ou demi-pension et frais divers) pendant la durée de sa scolarité, lorsqu'elle sera mise en recouvrement, conformément au tarif en vigueur (à défaut de paiement, vous vous exposez à ce que le recouvrement soit poursuivi, conformément à la règlementation en vigueur).

☐ **Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les frais d'internat, de demi-pension et de scolarité,** document joint « INFORMATIONS FINANCIERES ».

☐ **Je joins un chèque de 50 €** (provision carte cantine) **pour les élèves demi-pensionnaires au ticket nouveaux entrants.**

Le…… à ……..
Signature :

[1]. **L'internat 5 J comprend l'hébergement et les repas du lundi au vendredi (petit-déjeuner, déjeuner, dîner sauf le vendredi)**
[1]. **L'internat 6 J comprend l'hébergement et les repas du dimanche soir au vendredi (petit-déjeuner, déjeuner, dîner sauf le vendredi)**
[3]. **Lien : https://services.ard.fr/fr/espaces-clients/etablissements/subdray-legta.html**
[4]. **Les frais divers et/ou l'option hippologie sont pris en compte dans le montant mensuel des prélèvements**

Mandat de prélèvement SEPA(valable pour le règlement de l'internat, des frais divers et de l'option hippologie)
Ne concerne pas le règlement de la restauration pour les DP au ticket.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EPLEFPA DE BOURGES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EPLEFPA DE BOURGES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR 16ZZZ573865

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : EPLEFPA DE BOURGES

Adresse :Le Sollier

Code postal : 18570
Ville : LE SUBDRAY
Pays : FRANCE

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :
Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par EPLEFPA DE BOURGES. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec EPLEFPA DE BOURGES.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Modalités règlement :

- Par **virement**, sur le compte de l'Agence Comptable (AC), en précisant dans le libellé du virement les références de la facture (RIB présent sur les factures)
- Par **chèque bancaire ou postal**, libellé au nom de « Agent Comptable » en précisant au verso les références de la facture (*dans votre intérêt n'envoyez jamais de chèque sans ordre ni complété des mentions obligatoires*)
- En **numéraire**, dans la limite de 300€ par versement, au bureau de l'AC muni de votre facture (*il est fortement recommandé de téléphoner avant de vous déplacer pour vous assurer des horaires d'ouverture*)
- Si vous avez opté pour le **prélèvement automatique**, celui-ci commencera en novembre 2026 et se terminera en juillet 2027 (soit 9 échéances). En cas de deux rejets consécutifs, l'échéancier mis en place sera arrêté. Vous devrez donc payer par virement, chèque ou numéraire.

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATIONS FINANCIERES

Note d'information - Année scolaire 2026/2027

Document à conserver

Depuis la rentrée scolaire 2025, tous les lycées publics de la Région Centre-Val de Loire appliquent une tarification sociale différenciée en fonction des ressources des familles.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional Centre-Val de Loire et applicables pour l'année scolaire 2026-2027 en fonction des revenus déclarés au titre de l'année 2025.

Munis de vos codes ENT (transmis à la rentrée pour les nouveaux), du 1er au 30 septembre 2026, vous devrez vous connecter à l'ENT Net O'Centre et cliquer sur le service MONRESTO&CO Tarification afin de calculer votre tarif.

I. DEMI-PENSION repas au ticket – TARIFS 2026-2027

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial *	< 10 500,00 €	< 17 000,00 €	< 28 000,00 €	+ de 28 000,00 €
Ticket repas / DP	3,50 €	4,25 €	4,70 €	5,30 €

** Quotient familial = Revenu fiscal de référence / Nombre de parts fiscales*

Le restaurant scolaire repose sur le principe de la **prestation payée d'avance**, il est donc impératif de veiller à ce que la carte de self soit suffisamment créditée pour que l'élève puisse déjeuner. Le compte self est débité au fur et à mesure des repas consommés.

En début d'année scolaire, le repas est fixé par défaut à 5.30 € pour tous les élèves. Une fois la démarche effectuée sur MonResto&Co, le tarif est appliqué rétroactivement sur les repas consommés depuis le 1er septembre.

Sans inscription ou refus de déclaration, le tarif 4 sera appliqué pour toute l'année scolaire.

MOYENS DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE REPAS :

Pour les nouveaux entrants, un chèque de provision de 50 € libellé à l'ordre de « régisseur de recettes LEGTA » devra être joint au dossier, accompagné de la fiche intendance.

⇨ **Espèces** : L'élève (ou la famille) doit obligatoirement se présenter au secrétariat d'intendance (bureau G 112), qui délivrera un reçu. Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts).

⇨ **Chèque bancaire** : Renseignez le nom et prénom de l'élève au dos du chèque et libellez-le à l'ordre de **« Régisseur de recettes LEGTA ».** Les chèques doivent être déposés au secrétariat d'intendance (bureau G 112) ou mis dans la boîte aux lettres située à l'entrée du couloir de l'administration.

⇨ **Paiement en ligne :** Réouverture du service GECenligne fin août 2026 pour les élèves déjà bénéficiaires de ce service en 2025/2026.
Pour les nouveaux utilisateurs, des identifiants et mots de passe seront transmis au responsable financier en début d'année. Paiement accessible depuis le site Internet du Campus du Haut Berry – Onglet « Pension / Restauration » - Cliquer sur « GECenligne – paiement des repas ». Paiement par carte bancaire sécurisé.

QR Code Portail GECenligne :

II. INTERNAT – TARIFS 2026-2027 (Forfait annuel)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient familial	< 10 500,00 €	< 17 000,00 €	< 28 000,00 €	+ de 28 000,00 €
Interne 5 jours (5J / 4 N)	1 494,00 €	1 737,00 €	1 881,00 €	2 097,00 €
Interne 6 jours (5J / 5 N)*	1 629.00 €	1 890.00 €	2 052,00 €	2 286.00 €

**le forfait 6 jours comprend la nuitée du dimanche et le petit-déjeuner du lundi*

Le règlement forfaitaire de l'INTERNAT est payable en 3 termes définis :

1e période	2e période	3e période
Rentrée scolaire aux vacances de « Noël »	Retour des vacances de « Noël » aux vacances de printemps	Retour des vacances de Printemps à la fin de l'année scolaire

En cas de demande de modification de régime, toute période commencée en tant qu'interne sera facturée jusqu'à son terme. Ainsi, le passage d'interne à demi-pensionnaire ne sera pris en compte qu'à la période de facturation suivante.

Vous avez la possibilité de régler sous forme **mensualisée par prélèvement bancaire automatique. Ce mode de paiement vous permettra de régler les frais d'internat de l'année scolaire en 9 mensualités de novembre à juillet** (prélèvements effectués le 07, 15 ou 28 de chaque mois selon votre choix notifié sur la fiche intendance).

Il vous sera transmis un échéancier avant le premier prélèvement, dès connaissance du montant des bourses allouées (hors étudiant BTS) et en cas de changement (remise d'ordre).

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, le montant sera réimputé sur les échéances suivantes et un nouvel échéancier vous sera envoyé. Par ailleurs, en cas de deux rejets consécutifs de prélèvement, il sera mis fin au contrat de prélèvement et vous devrez régler par un autre moyen de paiement (virement, chèque bancaire ou postal, numéraire dans la limite de 300 € par versement).

Pour les élèves boursiers, le compte bancaire du bénéficiaire des bourses doit être impérativement le même que le compte prélevé (destinataire des factures = destinataire des bourses).

Vous validerez votre choix en complétant le document joint **« FICHE INTENDANCE »** et y agraferez un RIB quel que soit votre mode de paiement.

♦ Tarif hébergement INTERNAT pour une demande ponctuelle le dimanche soir (nuitée + petit déjeuner) : **22,00 €** à régler dans les 48h auprès de Mme Djeffal-Garsault (bureau administration G112).

LES REMISES D'ORDRE DES ELEVES INTERNES (DEDUCTIONS) :

Des déductions pour absence des élèves internes peuvent être accordées dans les conditions suivantes :

De plein droit :	Sur demande écrite des familles :
- Stage obligatoire, amenant l'élève à prendre son repas en dehors d'un établissement scolaire. - Séjour pédagogique (sauf appariements, échange d'élèves, repas fournis par le lycée) - Décès de l'élève. - Départ de l'établissement.	- Absence justifiée par le représentant légal, d'au moins 1 semaine consécutive, décomptée en jours d'ouverture du service de restauration. - Changement de régime. - Exclusion temporaire.

Les remises d'ordre sont également accordées pour les élèves en cas de service non assuré par l'établissement.

Les tarifs comprennent un abattement de 20% sur le tarif de la prestation unitaire (repas, nuitée), tenant compte des aléas de fréquentation, des jours fériés, du départ anticipé pour cause d'examen…, lesquels n'entrant pas dans le cadre des remises d'ordre.

III. RÉSERVATION DES REPAS :

Conformément au cadre régional, la réservation des repas est obligatoire et devra se faire sur le portail GECenligne (cf QR code)

- DP au ticket : réservation obligatoire avant minuit la veille.
- INTERNES : tous les repas sont préréservés. Ils doivent seulement déréserver lorsqu'ils ne mangent pas au self.

Si le repas est pris sans réservation, le convive paie le prix du repas + 1 €.
Si le repas est réservé mais non pris, le convive paie le prix du repas + 1 €

Attention : vous pourrez réserver le nombre de repas équivalent à la somme disponible sur le compte restauration.

Afin de laisser à chacun le temps de s'habituer à ce fonctionnement, une période d'1 mois sans pénalité sera appliquée *(septembre).*

L'annulation des pénalités par l'établissement pourra être effectuée dans le cas de raisons dites « valables » *(maladie avec certificat médical, indisponibilité du logiciel de réservation).*

IV. FRAIS DIVERS

- copies et correspondances : **10,00 € par mois** *(facturé à chaque période : 1e période 40 €, 2e période 30 €, 3e période 30 €)*

- assurance stage : **7,55 €** (*Toutes les classes sauf 1ère et Terminale Générale)*

Si vous choisissez le paiement des frais par prélèvement automatique : prélèvement de 11.95 € par mois de novembre à juillet ou 11.11 € pour les classes de 1e et Term Générale.

- carte de self en cas de perte ou de détérioration : **10 €** *(acte n°2025-02-08).*

V. LES AIDES FINANCIERES

⇨ **Les bourses nationales :**

Depuis la rentrée scolaire 2024-2025, **toutes les familles doivent déposer une nouvelle demande de bourse** (il est mis fin aux demandes de reconductions ou de réexamens)

Le dossier est à compléter en même temps que le dossier d'inscription. Cette année la date limite de retour du dossier de bourse est fixée au **30 septembre 2026**.

Les documents à fournir pour la constitution du dossier de bourses sont indiqués dans le dossier.

NB : Le LEGTA instruit uniquement les dossiers de Bourses des élèves du secondaire. Les demandes de Bourses des étudiants du BTS sont gérées par le CROUS.

♦ **Bourses au mérite :**

Conditions d'attribution :

Ces compléments de bourses au mérite sont exclusivement réservés aux élèves boursiers de l'enseignement agricole et s'engageant dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat dans un lycée d'enseignement générale et technologique agricole (LEGTA).

Pour en bénéficier, les élèves doivent remplir les conditions d'attribution définies par la réglementation en vigueur pour l'obtention d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement technique agricole et avoir obtenu une mention « Bien » ou Très Bien » au diplôme national du brevet.

Documents à fournir pour la constitution du dossier :

- Copie du relevé de notes du brevet et copie des bulletins scolaires de la classe de troisième

Les élèves qui percevaient une bourse au mérite durant l'année scolaire 2025/2026 doivent impérativement prendre contact avec le service Bourses et Pensions de l'Etablissement (Mmes Bachelier et Bourgeix) afin de reconstituer un dossier.

⇨ **Les aides régionales** : Le fonds social lycéen (FSL) ou le fonds social régional (FSR)

Renseignements auprès de Madame Pasdeloup, secrétariat vie scolaire de l'établissement.

LA TARIFICATION SOCIALE EN QUELQUES CLICS
tutoriel simplifié pour faire votre demande

MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE AVIS FISCAL OU ÉQUIVALENT

1 CONNECTEZ-VOUS À L'ENT NETOCENTRE

- MUNISSEZ-VOUS DE VOS IDENTIFIANTS **PARENTS OU ÉLÈVES**
- CLIQUEZ SUR LE **SERVICE MONRESTO&CO TARIFICATION.**

2 ACCÉDEZ AUX TARIFS DE MONRESTO&CO

- DEPUIS LA PAGE D'ACCUEIL DE MONRESTO&CO, CLIQUEZ SUR **CALCULER MON TARIF** EN BAS DE PAGE. (OUVERTURE D'UNE NOUVELLE PAGE)
- MUNISSEZ-VOUS DE VOTRE **AVIS D'IMPOSITION**, CLIQUEZ SUR **CALCULER MON TARIF.**

3 RENSEIGNEZ VOTRE DOSSIER

- COMPLÉTEZ LES **COORDONNÉES DU RESPONSABLE FISCAL** DE L'ÉLÈVE (LA PERSONNE QUI PORTE L'ÉLÈVE SUR SON AVIS FISCAL).
- LORSQUE TOUS LES **CHAMPS SONT RENSEIGNÉS, CLIQUEZ SUR CONTINUER.**

4 CHOISISSEZ VOTRE MODE DE DÉCLARATION PARMIS LES 4 PROPOSÉS

- **LE CHOIX N°1 EST AUTOMATIQUE** ET RAPIDE, RENSEIGNEZ VOTRE NUMÉRO FISCAL ET VOTRE TRANCHE EST CALCULÉE IMMÉDIATEMENT.
- POUR LES **CHOIX 2 ET 3, TRANSMETTEZ DES JUSTIFICATIFS FISCAUX OU FINANCIERS.**
- LE **CHOIX 4 EST UN REFUS** DE TRANSMETTRE VOS INFORMATIONS, CELA VOUS BASCULE AUTOMATIQUEMENT EN **TRANCHE LA PLUS HAUTE.**

5 VALIDEZ VOTRE DEMANDE

- APRÈS RENSEIGNEMENT DES DIVERSES INFORMATIONS, UNE **PAGE RÉSUMÉ** S'AFFICHE.
- VÉRIFIEZ ET CLIQUEZ SUR **VALIDER** POUR CONFIRMER VOTRE DEMANDE.

6 BÉNÉFICIEZ DE VOTRE TARIF

Votre tranche : Tranche 3

- VOTRE TARIF SE METTRA EN PLACE DANS LES AUTRES OUTILS DE LA RESTAURATION SOUS UN **DÉLAI DE QUELQUES JOURS.**

BESOIN D'AIDE ?

Contactez l'assistance en ligne

CENTRE-VALDELOIRE.FR

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

MON RESTO & CO

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Bourges Le Subdray

ASCLAB Association Socio-Culturelle du Lycée Agricole de Bourges

ASLBLS Association Sportive du LEGTA de Bourges Le Subdray.

L'Association Culturelle et l'Association Sportive du lycée forment un lieu d'initiatives, d'expression et d'organisation de la vie sociale, artistique et sportive. Elles s'adressent à l'ensemble des apprenants présents dans la communauté éducative de l'enseignement agricole public de Bourges Le Subdray. Élèves et apprentis sont invités à venir y exprimer et développer des talents.

L'ASCLAB, association d'apprenants, accompagnée par l'équipe d'enseignants-animateurs d'éducation socioculturelle, propose des clubs (musique, jeux, cuisine du monde…), des ateliers (arts-plastiques, cinéma…), des soirées (Halloween, Noël, soirées à thème, ciné-club…) et des sorties (cinéma, théâtre, concerts, bowling, lasergame…). L'association gère également le foyer des élèves et les manifestations qui s'y produisent (baby-foot, ping-pong…).

L'ASLBLS (Association Sportive) encadrée par les enseignants EPS, permet aux élèves de pratiquer différentes activités sportives dans un but d'initiation (musculation, futsal, aviron, etc.) et/ou de compétition dans le cadre des différents championnats organisés par l'UNSS : sports collectifs, natation, badminton, Athlétisme, Raid, Aviron, VTT, Escalade, jeux des lycées etc…

Afin de renforcer la dynamique de la vie de l'établissement et de permettre aux élèves de bénéficier à moindre coût de l'ensemble des activités offertes par les deux associations (**AS + ASCLAB), la formule suivante est proposée :**

Cotisation pour l'année 2026/2027 :
17€ (externes et demi-pensionnaires) ; **25€** (internes) ; **10€** (apprentis)
1 COTISATION = 2 ASSOCIATIONS !

L'ASCLAB et l'ASLBLS ne peuvent exister sans l'implication physique et financière des apprenants (bureau ASCLAB uniquement composé d'élèves, étudiants ou apprentis élus) ! Cette **cotisation unique** donne la qualité de **membre de droit dans les deux associations** (ASCLAB+ASLBLS).

Pour adhérer, merci de remplir le coupon réponse ci-dessous, d'y joindre un chèque à l'ordre de l'ASCLAB (*avec au dos mention du nom de l'élève + sa classe*), et de joindre le tout au dossier d'inscription.

Les membres du Bureau et les équipes d'Éducation Socioculturelle (ESC) et d'EPS.

✂----------

Coupon à joindre au règlement à l'ordre de l'ASCLAB

Je soussigné(e) *(responsable légal)* ..... ……,

responsable légal de l'**élève** *(nom, prénom)* ..... …….,

né le …… /……/…… en **classe** de : ……..

Verse la somme de *(à cocher)* : ☐ **17 euros** (Externe/DP) ☐ **25 euros** (interne) ☐ **10 euros** (apprenti)

Comme règlement de la cotisation unique ASCLAB-AS pour l'année scolaire **2026-2027**

- J'autorise l'élève à participer à l'ensemble des activités proposées par les deux associations ASCLAB + AS du Campus du Haut Berry, y compris les activités qui peuvent présenter certains risques.
- Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.
- Je suis informé que cet élève est assuré (contrat collectif) par l'association sportive de l'établissement.
- Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive en compétition, pour les activités rugby et boxe.
- J'autorise gracieusement l'ASCLAB et l'ASLBLS
  - à prendre des images filmées ou des photos des rencontres UNSS,
  - à les exploiter librement dans le cadre de ses missions habituelles (communication presse, site internet de l'ASCLAB et ASLBLS ou de l'établissement, page Facebook …..)
- l'ASCLAB et l'ASLBLS s'engagent à respecter le règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à ne pas divulguer les informations recueillies lors de l'inscription. Dans ce cadre, j'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'ASLBLS à renseigner les rubriques suivantes : *nom, prénom, sexe, niveau de certification du jeune et situation de handicap (si échéant)*

Fait à…… Le …… Signature :

Nom : …….....……**Prénom** : …….....**Classe** : ……

RÈGLEMENT INTERNATS 2026/2027

A retourner avec le dossier d'inscription, élèves internes uniquement

L'internat est un lieu de vie en collectivité. C'est un service qui est rendu aux familles qui en ont fait la demande et accepté les conditions. Pour en assurer le bon fonctionnement il est nécessaire de respecter quelques règles simples qui viennent compléter le règlement intérieur.

1/ Internat lieu de vie

L'internat permet aux élèves, pour qui les déplacements entre le domicile et le lycée sont très longs, de loger sur place et ainsi de diminuer la fatigue et d'assurer une meilleure scolarité.
Il donne la possibilité de travailler dans de meilleures conditions, seul ou avec des camarades, et de bénéficier, s'il le souhaite, d'une aide ponctuelle des assistants d'éducation.
Enfin il favorise l'apprentissage de la vie en collectivité que ce soit à l'intérieur même de l'internat ou en participant aux activités proposées par l'association (ASCLAB) ou l'UNSS.
Il donne lieu à des règles visant à assurer le respect des personnes, du matériel et de la sécurité.

2/ Respect d'autrui

2-1/ Les horaires : du lundi au vendredi :

matin	soir
7h00 : lever 7h00: accès au réfectoire 7h30 : fermeture de l'internat ***Les élèves veilleront à prendre la totalité de ce qui leur est nécessaire pour le travail de la journée.***	18h – 18h45 : Étude en salle 18h45 – 19h45 : Repas et temps libre 19h45 : ouverture de l'internat 20h00 – 20h45 : Temps calme / étude 20h45 – 21h00 : Temps libre extérieur 21h00 - 22h00 : Douches, temps libre, accès à la télévision 22h00 : Extinction des feux ***Afin d'assurer les meilleures conditions de travail possibles, les études sont silencieuses et les portes des chambres restent ouvertes pendant ce temps là.*** ***Les téléphones portables sont éteints.***
En dehors de ces horaires, les internats sont fermés, pas de retour possible dans la journée	

Il est formellement interdit de circuler dénudé(e) dans l'internat (que ce soit dans les chambres ou les couloirs) quelle que soit l'heure.
Tout déplacement dans les autres chambres est interdit.
Les chambres sont affectées pour l'année scolaire. Les changements ne sont pas autorisés.
Pour respecter le sommeil de chacun, l'usage des téléphones portables, d'ordinateur et d'internet est interdit dans la plage horaire 22h-7h. Les téléphones des 4° et 3° sont mis dans les casiers prévus à cet effet. Concernant les élèves des autres classes, en cas d'abus de téléphone, ordinateur, et tous autres écrans ces derniers peuvent être mis dans le casier de l'élève fermé à clefs avec le cadenas de l'assistant d'éducation.

Le dimanche soir, le retour de vacances ou de longs week-end :
Les élèves peuvent être accueillis la veille de la reprise des cours et ce entre 20h et 22h. **La restauration du dimanche soir n'est pas assurée**. Veuillez compléter le coupon joint « DEMANDE D'HERBERGEMENT LE DIMANCHE SOIR POUR L'ANNEE SCOLAIRE » (une facturation forfaitaire sera appliquée, voir le document « INFORMATIONS PENSIONS ET BOURSES », tarifs « Internes dimanche soir »). Il est possible d'accueillir ponctuellement à titre exceptionnel un élève interne le dimanche soir, la demande doit être formalisée par un imprimé à retirer au bureau de la vie scolaire et remis le mardi précédent (ce service sera facturé 22 € la nuitée).

Le mercredi après midi : Les internats sont ouverts le mercredi pour les élèves internes qui restent sur le site, à partir de 13h00. Un appel obligatoire est effectué le mercredi à 18h30.

2-2/ L'hygiène

Par respect pour ses camarades chaque interne veillera à son hygiène corporelle.
L'entretien quotidien de la chambre incombe à ses occupants : lits faits, corbeilles vidées, effets personnels rangés dans les armoires, produits divers rangés sur les étagères de la salle de bain.
Il faut veiller à ne laisser aucun objet sur le sol, afin de faciliter l'entretien des locaux, les internes améliorent ainsi leurs conditions de vie à l'internat.

3/ Respect des locaux

Chaque interne possède une carte magnétique qui lui donne accès à sa chambre et uniquement à celle-ci dans les horaires définis ci-dessus.
Chaque chambre est équipée du matériel nécessaire pour quatre personnes, tous les occupants de la chambre sont responsables du bon état de ce matériel. Deux états des lieux seront réalisés : un au début et un à la fin de l'année. Toute dégradation volontaire sera facturée à la famille.

En cas de dégradation ou de vol du matériel personnel de l'élève l'établissement ne sera pas tenu pour responsable.

4/ Règles de sécurité

4-1/ Sécurité incendie

Les consignes d'évacuations sont affichées dans chaque bâtiment et des exercices ont lieu périodiquement.
Pour la sécurité de chacun il est indispensable que les consignes, rappelées à tous en début d'année, soient scrupuleusement respectées.

4-2/ Sécurité des personnes

Afin d'assurer la sécurité de chacun, il est interdit à toute personne étrangère à l'internat de pénétrer dans celui-ci. Un interne qui faciliterait l'entrée dans l'internat d'une personne étrangère serait considéré comme complice.

Chaque interne a accès à son couloir et uniquement à celui-ci. Il ne devra en aucun cas séjourner dans un autre bâtiment ou un autre étage que celui où se trouve sa chambre.

Le carrelage des salles de bain **devient glissant lorsqu'il est mouillé.** Les internes sont donc appelés à faire très attention lorsqu'ils circulent dans cette pièce.
En cas d'accident ou de maladie, les familles sont informées. L'établissement aura recours selon la gravité soit à un médecin soit au service des urgences de l'hôpital de Bourges. Les frais engendrés sont à la charge de la famille.
Pour la sécurité de tous, l'emploi d'appareils électriques comportant une résistance est prohibé. Il en est de même pour les multiprises.

4-3/ Régime des sorties

Les sorties sont autorisées le mercredi après-midi de 11h15 à 18h30 pour tous les élèves majeurs et sous réserve d'autorisation parentale pour les élèves mineurs. Un appel est fait à l'heure de retour dans l'établissement.
Toute absence pour les élèves non-autorisés à sortir (ou tout retard pour ceux qui sortent), sera signalée immédiatement à la famille.
Les internes, sous-réserve d'autorisations ponctuelles ou permanentes peuvent regagner leur domicile le mercredi après-midi et revenir dans l'établissement le jeudi matin.
Il n'y a pas de sorties autorisées les autres jours de la semaine.

Tout manquement à ce règlement peut donner lieu à une punition ou une sanction figurant au règlement intérieur. De plus, dans certains cas, l'élève interne peut se voir refuser temporairement ou définitivement l'accès au service d'internat sur décision du chef d'établissement.

Date :…….. Signature du/des responsable(s) : Signature de l'élève :

DEMANDE D'HERBERGEMENT LE DIMANCHE SOIR POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-27

L'internat ouvre le dimanche soir **SEULEMENT** pour les élèves ayant des difficultés de transport.
La demande d'hébergement le dimanche soir (ou la veille du jour de reprise des cours) est soumise à l'accord du chef d'établissement. L'engagement des familles pour cet hébergement est souscrit pour l'année complète.
L'accueil des élèves se fait entre 20h et 22h exclusivement. Le respect de ces horaires est impératif. Le repas du soir au lycée n'est pas assuré.

Ce service est payant, une facturation forfaitaire sera appliquée, voir le document « INFORMATIONS FINANCIERES ».

En cas d'absence exceptionnelle, il est demandé de prévenir avant le vendredi 18h ou impérativement avant 20h le dimanche soir (ou veille du jour de reprise) au 02.48.69.74.60 ou au 02.48.69.74.61 à partir de vendredi 18h00. En cas de retards systématiques, vous recevrez un courrier vous signalant le problème, et l'élève ne pourra plus être accueilli le dimanche soir.

Je soussigné.....certifie que mon enfant.....
doit être hébergé le dimanche soir. Aussi je m'engage à ce qu'il soit présent au dortoir tous les dimanches soirs de l'année. En cas d'absences répétées (3 maximum) mon enfant ne pourra plus bénéficier de ce service du dimanche.

Date :…….. Signature du/des responsable(s) : Signature de l'élève :

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricole de Bourges Le Subdray

Information : Enseignement facultatif Hippologie — Equitation

Classes de Seconde Générale, 1e et Terminales Générale et STAV

Les places en enseignement facultatif hippologie-équitation sont contingentées. La liste des inscrits sera arrêtée par la direction au 6 juillet 2026, les premiers inscrits seront prioritaires (compléter la fiche de renseignement jointe).

Formalités, matériel et équipement personnel de l'élève :

Participation financière due au Lvcée : 200 euros pour l'année scolaire. Cette somme sera à régler à réception de l'avis de sommes à payer émis par le Lycée, en trois termes (1e période 80 €, 2e période 60 € et 3e période 60 €) ou en paiement échelonné de novembre à juillet si vous êtes en prélèvement automatique.

La licence sportive fédérale de la Fédération Française d'Equitation. Elle est prise par l'association sportive équestre, qui est affiliée à la FFE. Elle procure une assurance individuelle accident, permet de passer les examens de la FFE « Galops », de participer aux manifestations équestres agrées par la FFE.
Son coût est de 29 € jusqu'à 18 ans et 40 € au-delà et elle est à renouveler chaque année.
Le règlement s'effectue par chèque (29 € cavalier mineur ou 40 €, cavalier majeur) à l'ordre de l'Association Hippique de la Forest et à remettre à l'enseignant responsable à la rentrée.
L'élève peut prendre sa licence auprès de son club habituel s'il en a un. Dans ce cas, c'est le club qui prendra la gestion des formalités avec la FFE (passage et validation des « Galops », envoi du certificat médical) ;

- **L'achat du manuel d'équitation et d'hippologie** correspondant au passage du ou des « Galops » visés (*ne pas utiliser d'édition avant 2012).*

Pour le matériel d'équitation protection céphalique, bottes...), ne rien acheter à l'avance. Lors de la première séance, des essais de matériel seront effectués, les avantages et inconvénients des différents équipements ainsi que les erreurs à ne pas faire seront passés en revue. Dans un premier temps, un pantalon long confortable et des « boots » plates ou des chaussures de sport suffisent.

Pour toute information complémentaire :
sophie.beaute@educagri.fr

ENSEIGNEMENT FACULTATIF HIPPOLOGIE — ÉQUITATION

Fiche de renseignements

(à retourner avec le dossier d'inscription, ne joindre aucun chèque)

NOM

Prénom

Date de naissance : ……../……../.....

Adresse complète :

Numéro de licence si vous en avez eu une :

Niveau de pratique à cheval

Projet professionnel si en rapport avec le cheval

Numéro de téléphone parents ou tuteurs

- fixe : …..../…../. ..../. ..../…...
- portable maman ou tutrice : .. .../…../…../…../.....
- portable papa ou tuteur : ...../…../…../…../…....

Adresse mail

Problèmes de santé éventuels pouvant avoir un impact sur la pratique sportive ou autrespréci-sions

« Bénéficiant de la mention « Bien-être animal » du label « Ecole française d'équitation » depuis juin 2021, nous nous engageons à ce que le poidsdu cavalier ne dépasse pas 15 % du poids de son cheval. Nos plus grands chevaux pesant au maximum 600 kg, les personnes dont le poids est supérieur à 90 kg ne sont pas autorisées à monter dans notre centre. Nous vous remercions de votre compréhension ».

Enseignements optionnels

Enseignement optionnel pour les Filières générales et technologiques – 3 heures par semaine

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

HIPPOLOGIE – ÉQUITATION

Cet enseignement optionnel permet aux élèves de découvrir le monde du cheval à travers une approche à la fois théorique et pratique. Il s'adresse à tous, sans niveau minimum requis à l'entrée, que l'on soit débutant ou déjà pratiquant.

Les élèves sont répartis en deux groupes de niveau, afin de garantir un apprentissage progressif et adapté à chacun. Ils développent leurs connaissances en hippologie (comportement, soins, alimentation, bien-être du cheval) tout en pratiquant l'équitation.

Cette option favorise l'autonomie, le sens des responsabilités et la confiance en soi, tout en renforçant le lien avec l'animal et le respect de son environnement.

Pour plus d'informations :

Mail
sophie.beaute@educagri.fr

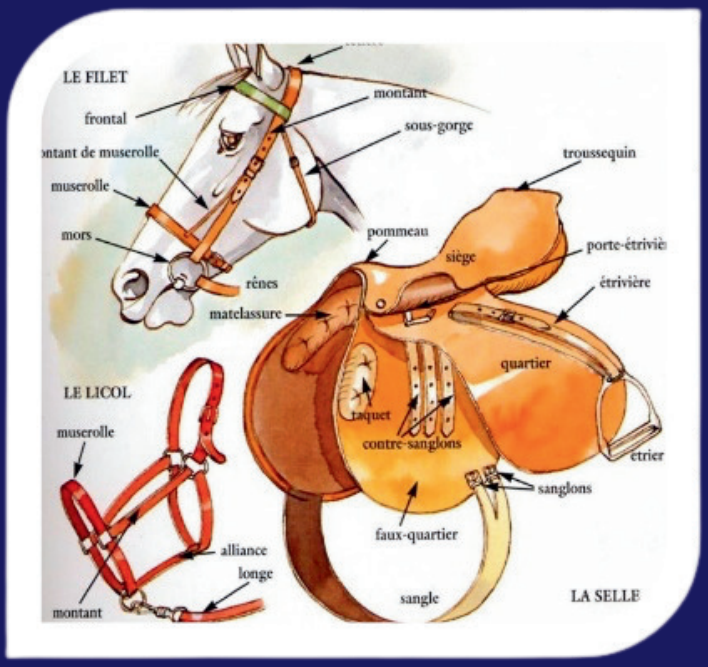

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA

Travail sur des projets concrets

Programmation, les microcontrôleurs, les nano ordinateurs, l'impression 3D,...

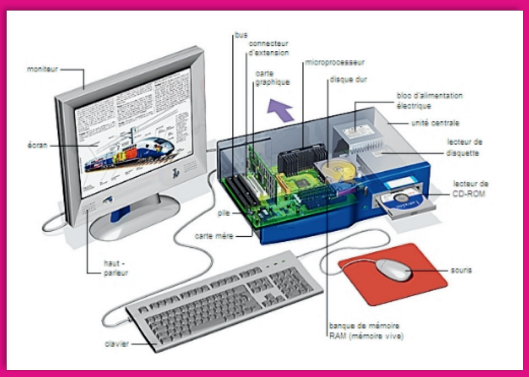

Campus du Haut-Berry
CS 18 - Le Sollier - 18570 LE SUBDRAY
Tél. 02 48 69 74 60
www.bourges.educagri.fr

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

AVIRON

CAMPUS DU HAUT BERRY
BOURGES - LE SUBDRAY

Seconde générale, Bac Général et Bac STAV

L'option aviron est proposée à raison de 3 heures par semaine. Elle permet aux élèves de découvrir une activité sportive exigeante et complète, tout en développant des valeurs essentielles. À travers la pratique de l'aviron, les élèves apprennent la solidarité et l'entraide, indispensables dans un sport d'équipe, mais aussi la rigueur, la persévérance et le dépassement de soi.

Les séances s'articulent autour de la pratique de l'aviron sur l'eau, complétée par un travail sur ergomètre, permettant de progresser techniquement et physiquement tout au long de l'année.

Cette option s'appuie sur un partenariat privilégié avec l'Aviron Club de Bourges. Tous les élèves inscrits deviennent membres du club, ce qui leur permet de bénéficier du matériel, de l'encadrement et de l'assurance. Le coût de l'option est de 30 €, correspondant à l'adhésion au club et à l'assurance du matériel prêté.

Les élèves ont également la possibilité de passer les brevets d'aviron, ainsi que le diplôme fédéral d'initiateur, et de participer aux championnats UNSS. L'engagement et l'investissement dans cette option sont valorisés au baccalauréat.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
RÉVÈLE TON TALENT

Campus du Haut-Berry
CS 18 - Le Sollier - 18570 LE SUBDRAY
Tél. 02 48 69 74 60
www.bourges.educagri.fr

AVEC LE SOUTIEN DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ATELIERS Découvertes CULTURELLES

Elèves internes : 4ème, 3ème et 2nde

Portés par l'établissement, les parcours « Découvertes » ont pour objectifs l'éveil, l'ouverture et l'initiation à des activités ludiques, créatives et culturelles.

6 heures d'ateliers par élève dans l'année
proposés par les équipes d'éducation socio-culturelle.
Ce parcours, inscrit à l'emploi du temps, est obligatoire pour les élèves internes de 4ème, 3ème et 2nde.

Exemples d'ateliers : Pixel art, création vidéo, arts plastiques, cinéma, photo, musique, conte, activités littéraires, rencontres artistiques...

BOURSES : COUPON-REPONSE

A compléter pour tous les élèves

Nom et prénom de l'élève : .... **Classe (en 2026-2027) :** .....

☐ **Je ne dépose pas de dossier de demande de bourse sur critères sociaux au titre de l'année 2026-2027**

☐ **Je dépose un dossier de demande de bourse sur critères sociaux**

Concerne toutes les demandes (**y compris pour les élèves en provenance de 3ème – Éducation Nationale ou Enseignement Agricole)** et les autres situations (redoublements, réorientations, changements durables de situation familiale ou professionnelle).

➔ Compléter le dossier de demande de bourse nationale de lycée de l'enseignement agricole (cerfa n° 11779*11) en le récupérant auprès de l'établissement d'inscription ou en le téléchargeant sur l'un des sites internet du ministère chargé de l'agriculture, et le déposer avant le 3e jeudi d'octobre :

- https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/structuration/fonctionnement/bourses
- https://agriculture.gouv.fr/les-bourses-nationales-de-lenseignement-secondaire-agricole

Bourse au mérite *sous réserve des résultats à l'examen en 2026*

A compléter uniquement si vous pensez prétendre à la bourse sur critères sociaux.

☐ **Votre enfant n'a pas obtenu ou a obtenu sans mention ou une mention Assez Bien à son Diplôme National du Brevet** (DNB) : Il ne peut pas prétendre à la bourse au mérite.

☐ **Votre enfant est en attente des résultats du Diplôme National du Brevet** (DNB) (dans la situation où votre enfant aurait une mention Bien ou Très Bien, transmettez le relevé de notes à l'établissement dans les meilleurs délais et au plus tard 1 mois après la notification)

☐ **Votre enfant a obtenu son Diplôme National du Brevet (DNB) avec mention Bien ou Très Bien :**

- ☐ **Nouvelle demande (joindre le relevé de notes)**
- ☐ **Renouvellement (Uniquement à l'entrée en seconde et 1ère année de CAPa)**

Effectuez une simulation afin de savoir si vous pouvez prétendre à la bourse au vu de vos ressources : **https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html**

--

La loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance instaure le droit à l'erreur qui permet au demandeur de bonne foi de rectifier son erreur. Le droit à l'erreur n'est ni un droit à fraude ni un droit à retard. **Si vous vous êtes trompé, signalez-le** dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre dossier. Il corrigera les informations concernées. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, **vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement.**

Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données

Fait à : **Le :** **Signature :**

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DE LYCÉE
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
2026-2027

Article L531-4 et Articles R.531-13 à D. 531-43 du code de l'éducation

cerfa

N° 11779*12

La demande de bourse nationale de lycée est émise par le ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire.

Comment faire ma demande de bouse nationale de lycée

1 – Lire la notice
2 – Rassembler les documents justificatifs
3 – Remplir le dossier (rubriques 1, 2, 3) en MAJUSCULE et au STYLO BILLE.
4 – Déposer le dossier remplie et signée et accompagné des pièces justificatives auprès de l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande du
1er septembre au 15 octobre (inclus) 2026

NOTICE

Qu'est-ce que la bourse nationale de lycée ?
La bourse nationale sur critères sociaux du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire aide à financer la scolarité des élèves inscrits en formation initiale scolaire dans les établissements d'enseignement secondaire agricole, publics ou privés sous contrat et dont les ressources familiales ont été reconnues insuffisantes.

Qui peut faire cette demande ?
Un(e) responsable légal(e) de l'élève (parent ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.
L'élève majeur ou mineur émancipé, s'il est contribuable et autonome (à la charge de personne)

Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

Les élèves inscrits à la rentrée 2026 en classe de :
- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole ;
- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAPa.

Qui n'est pas concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?
- Les apprentis (Pour en savoir plus, rendez-vous sur https://www.service-public.fr)
- Les étudiants inscrits en BTSA ou en CPGE (Pour en savoir plus rendez-vous sur www.messervices.etudiant.gouv.fr)

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?
La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

1. les ressources de la famille : C'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2026 sur les revenus de 2025 qui est pris en compte.
Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence ainsi que les enfants à charge **des deux concubins** qui sont pris en compte. *(Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition. C'est la situation de concubinage au moment de la demande de bourse qui est prise en considération.)*

2. Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :
- les enfants mineurs ;
- les enfants majeurs célibataires ;
- les enfants en situation de handicap. Le barème ci-dessous permet de déterminer, au regard des ressources de la famille et du nombre d'enfant(s) à charge, si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée.

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2025 à ne pas dépasser	22 037 €	23 731 €	27 121 €	31 360 €	35 597 €	40 684 €	45 769 €	50 855 €

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez réaliser une estimation à l'adresse suivante : https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html qui vous donnera une estimation de son montant.

Quels sont les documents justificatifs à joindre impérativement ?

- Votre (vos) avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025
- RIB

Attention, l'avis de situation déclarative à l'impôt n'est pas valable. Seul l'avis d'imposition permet de valider votre droit à bourse. Si vous déclarez vos revenus en ligne, il sera disponible dans le courant de l'été dans votre Espace Particulier sur le site ou l'application impots.gouv.fr.

Documents complémentaires à fournir selon votre situation familiale :

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage[1]	• L'avis d'imposition/non-imposition 2026 sur les revenus 2025 de votre concubin(ne).
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	• Attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à votre charge ; • Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez **la tutelle**	• Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge. ou • Copie de la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF (ou MSA) indiquant les enfants à charge.

[1]*Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez votre domicile avec votre partenaire sans avoir le même avis d'imposition.*

Bourse au mérite

Qu'est-ce que la bourse au mérite :
Un complément de bourse dit « bourse au mérite » peut être attribué aux élèves boursiers de lycée ayant obtenu une mention Bien ou Très bien au diplôme national du brevet (DNB). Peuvent y prétendre les élèves engagés dans un cycle d'enseignement conduisant au baccalauréat général, technologique ou professionnel et au CAPa.

- Joindre au dossier un justificatif d'obtention de la mention B ou TB.

Informations complémentaires

Une **prime d'équipement** peut être attribuée aux élèves boursiers qui accèdent en première année d'un cycle de certaines formations concernées par l'achat d'un équipement particulier (arrêté du 17 octobre 2016 du ministère chargé de l'agriculture listant les formations et spécialités concernées).

Une **prime d'internat** est versée aux élèves boursiers internes visant à couvrir les frais d'hébergement.

Ces primes sont versées automatiquement selon la situation de l'élève. Il n'y a pas de démarche particulière à faire. Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au service scolarité de l'établissement d'inscription de l'élève.

Une fois les 3 rubriques complétées, le dossier est à remettre, avec les justificatifs demandés, à l'établissement d'accueil, dans le respect des délais impartis et contre remise d'un accusé de réception (à conserver impérativement).

Demande de bourse nationale lycée pour l'année scolaire 2026-2027

Cadre réservé à l'administration (Ne rien remplir dans la parties grisées)

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :	Région :
Établissement :	Numéro INA / Numéro INE :

Formulaire à compléter et à envoyer

Merci de remplir ce formulaire en majuscule et de cocher les cases qui concernent votre situation.

1 – Les membres de la famille de l'élève

L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Son nom		Son prénom	
Sa date de naissance		☐ Fille	☐ Garçon

Sa nationalité : ☐ française ☐ d'un pays de l'union européenne ☐ d'un autre pays

Enfant sous tutelle administrative, indiquez l'organisme :

Le demandeur

Vous êtes : ☐ La mère ☐ Le père ☐ Le tuteur ou représentant légal de l'élève ☐ L'élève majeur autonome

Votre nom de naissance		Votre prénom	
Votre nom d'usage (si différent)			
Votre numéro fiscal			
Votre adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone	_ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _	Courriel	
Exercez-vous une activité professionnelle : ☐ oui ☐ non		Si oui, laquelle :	

Vous êtes ☐ Marié ☐ Pacsé ☐ En concubinage ☐ Divorcé ☐ Veuf ☐ Célibataire

Votre partenaire (conjoint(e)/concubin(e)/partenaire de pacs)

Son nom de naissance		Son prénom	
Son nom d'usage (si différent)			
Son numéro fiscal			
Son adresse			
Code postal		Commune	
Numéro de téléphone	_ _ / _ _ / _ _ / _ _ / _ _	Courriel	
Exerce-t-il une activité professionnelle : ☐ oui ☐ non		Si oui, laquelle :	

Son lien de parenté avec l'élève : ☐ la mère de l'élève ☐ le père de l'élève ☐ autre

2 – Les enfants à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge en garde exclusive et/ou alternée (y compris l'élève pour qui vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou profession	Boursier	
			oui	non
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐
	_ _ / _ _ / _ _ _ _		☐	☐

2 - La scolarité de l'élève		
Etablissement fréquenté en **2025-2026**	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Avez-vous reçu la prime d'équipement : ☐ Oui ☐ Non		
Année d'obtention du DNB :	Mention obtenue : ☐ Très bien ☐ Bien ☐ Assez bien ou Aucune	
Etablissement fréquenté en **2026-2027**	Classe de l'élève	
Nom de l'établissement :		
La commune :	Le code postal	
Régime de l'élève : ☐ Interne ☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe		

4 - Engagement de la famille

Si vous vous êtes trompé, signalez-le dès que possible à l'établissement où vous avez déposé votre demande de bourse. Il corrigera les informations concernées. Si cette rectification fait baisser le montant de la bourse que vous recevez, vous devrez rembourser les sommes perçues en trop. Si vous êtes de bonne foi et que c'est votre première erreur, vous ne serez pas sanctionné[1]. En revanche, si vous commettez une fraude ou de fausses déclarations pour obtenir des avantages auxquels vous n'auriez pas droit, vous risquez une amende et/ou une peine d'emprisonnement comme prévu par la loi[2].

Je soussigné(e) : **représentant(e) légal(e) de l'élève :**

certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts.

Le : _ _ / _ _ / _ _ _ _ Signature

OUPS.GOUV.FR
Vous avez droit à l'erreur

1- Connectez-vous sur le site oups.gouv.fr pour en savoir plus sur le droit à l'erreur.
2- En application des articles 441-1 et suivants du code pénal. L'intégralité de ces dispositions est disponible sur le site legifrance.gouv.fr.

Vous venez de remplir votre demande de bourse. Vous pouvez maintenant l'adresser à l'établissement d'inscription de votre enfant en joignant les documents justificatifs détaillés dans la notice.

CADRE RESERVE A L'ADMINITRATION	
Après vérification de la complétude du dossier et des renseignements portés par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe fréquentés.	Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement _ _ / _ _ / _ _ _ _

Résumé de la situation du demandeur

Ressources	Enfants à charges	Echelon attribué	Bourse au mérite	Prime équipement	Prime internat

Montant annuel de l'aide :
Observations éventuelles :

Information sur le traitement de vos données :
Nous avons besoin de vos données pour étudier votre demande, calculer le droit à bourse de l'élève concerné par la demande et pour vous contacter. Vos informations seront conservées le temps de la scolarité de l'élève par l'établissement scolaire et le service académique des bourses en charge du traitement des bourses de lycée. Vous avez le droit d'accéder, rectifier et effacer les données qui vous concernent auprès de l'autorité académique (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) dont relève l'établissement de scolarité de l'élève. Après avoir contacté le délégué à la protection des données, si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont toujours pas respectés, vous pouvez faire une réclamation en ligne ou par voie postale à la Commission nationale informatique et libertés (CNIL), conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n°2018-494 relative à la protection des données.